

Procès-verbal

Séance du 14 Février 2019

L' an 2019, le 14 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Gérard Commarieu, Thibaud Renaudeau, Thierry Martin, Mme Valérie Lièvre, MM Michel Papin, Anthony Poiraud, Marc-Henri Le Vaillant, et Rodolphe Arneaud.

Excusé(s) : MM : GUILBAUD Laurent, ORGERIT Freddy

Pouvoirs : M. ORGERIT Freddy à Mme MOREAU Lisiane

Absent(s) : M. ANGIBAUD Mickaël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 07/02/2019

Date d'affichage : 07/02/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. ARNEAUD Rodolphe

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2019 et n'émet aucune observation.

Délibération n°2019_07: AMENAGEMENT DU BOURG - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 05 juin 2018 le bureau d'études SAET a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de sécurité du bourg. Plusieurs réunions de la commission et une réunion publique ont permis de cibler les différents points de travaux.

Suite à la dernière réunion de synthèse du 11 février 2019 avec le bureau d'études, il convient de valider les différents points de travaux du projet d'aménagement de sécurité du bourg.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'Avant-Projet rectifié suite aux différentes propositions émises et à l'avis du département (voir document de synthèse).

- Rue du Calvaire : marquage résine : 3 100 euros, trottoirs PMR, plateau surélevé, stationnements parking, marquage sol stationnements : 156 300 euros
- Rue Principale : marquage axial et marquage sol de stationnements : 7 900 euros
Avis du département sur les demandes faites lors de la réunion publique :
 - * vitesse limitée à 30km sur toute la longueur de la rue Principale : refus
 - * Stop rues Principale /des Ecoles : refus
 - * 4è stop à La Vergne : refus
- Route de Mareuil : bandes rugueuses, écluse, cousin berlinois : 12 200 euros
- Rue du Puits du Bois : stops et reprise d'angle rue des Ecoles, écluse, marquage des rives et passage piétons : 13 900 euros
- Rue des Ecoles : choix du sens unique devant l'école en sortie sur Rue Principale (stationnement interdit sur cette portion) et sens unique rue du Colombier (sens entrant par rue Principale),rue de l'Hommas laissée en double sens, création de 5 places sur le parking dont 1 PMR (4 places réservées aux logements riverains), barrière de cheminement jusqu'à la rue du Colombier, trottoirs vers rue Principale, cédez le passage rue du Colombier : 9 100 euros

Le coût estimatif total des travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg s'élève à 202 500 euros HT.

Pour rappel, la participation aux travaux d'effacement de réseaux nécessaires et au panneau indicateur de vitesse rue du Calvaire s'élève à 164 134 euros; soit un total estimatif de travaux de 407 134 euros TTC.

Mme le Maire présente les travaux de voirie en mauvais état (secteur Lavaud). Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention voirie auprès du Département.

- Chemin des Echardières (voie intercommunale avec La Bretonnière La Claye): reprofilage, bi-couche, accotements retravaillés. En raison du coût trop important des travaux sur toute la longueur, il est décidé de ne faire que le carrefour chemin/RD sur 20m de long ainsi que dans le virage (estimatif 5 000 euros)
- Rue du Pré Clos : réfection de chaussée et rechargement des accotements : 15 300 euros

- Le Coteau : réfection de chaussée et rechargement des accotements. En raison du coût trop important des travaux sur toute la longueur, il est décidé de ne faire que l'entrée du Coteau côté rue du Pré Clos (5 000 euros).

Mme le Maire indique que par la suite, il conviendra d'approfondir le dossier de financement de ces travaux et lancer l'appel d'offres.

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement du bourg, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide l'Avant-Projet présenté ci-dessus et l'enveloppe prévisionnelle des travaux;
- autorise Mme le maire à poursuivre les démarches relatives au projet et à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2019_08: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRE - AMENAGEMENT DU BOURG

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a signé un Contrat Vendée Territoires avec le Département pour la période 2017-2020.

Dans le cadre du projet d'aménagement de sécurisation du bourg et suite à la validation de l'avant-projet, Mme le Maire propose de solliciter le Contrat Vendée Territoire auprès du Département, afin de financer ces travaux.

Mme le Maire présente l'estimatif des travaux établi par le bureau, hors travaux de voirie secteur Lavaud, s'élevant à 202 500 € HT.

Mme le Maire présente le plan prévisionnel de financement de l'opération :

Dépenses	Recettes
Estimatif des travaux : 202 500 euros HT	Contrat Vendée Territoire : 57 689 €
	Contrat Région Territoire : 47 364 euros
	Amende de police 17 500 €
TOTAL : 202 500 € HT	TOTAL : 122 553 €

Reste à charge de la commune : 79 947 € HT

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le dossier de demande de subvention auprès du département dans le cadre du Contrat Vendée Territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'aide financière du département dans le cadre du Contrat Vendée Territoire, soit 57 689 euros pour le projet d'aménagement de sécurisation du bourg;

- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2019_09: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CONTRAT REGION TERRITOIRE - AMENAGEMENT DU BOURG

Dans le cadre du projet d'aménagement de sécurisation du bourg et suite à la validation de l'avant-projet, Mme le Maire propose de solliciter le Contrat Région Territoire auprès de la Région des Pays de la Loire, afin de financer ces travaux.

Mme le Maire présente l'estimatif des travaux établi par le bureau, hors travaux de voirie secteur Lavaud, s'élevant à 202 500 € HT.

Mme le Maire présente le plan prévisionnel de financement de l'opération :

Dépenses	Recettes
Estimatif des travaux : 202 500 euros HT	Contrat Vendée Territoire : 57 689 €
	Contrat Région Territoire : 47 364 euros
	Amende de police 17 500 €
TOTAL : 202 500 € HT	TOTAL : 122 553 €

Reste à charge de la commune : 79 947 € HT

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le dossier de demande de subvention auprès de la région dans le cadre du Contrat Région Territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'aide financière de la Région dans le cadre du Contrat Région Territoire, soit 47 364 euros pour le projet d'aménagement de sécurisation du bourg;

- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 15/02/2019
Le Maire
Lisiane MOREAU